



Saint Martin de Gurson

Procès-Verbal du conseil municipal du 6 mars 2025

La réunion a débuté à 19 heures sous la présidence du Maire, Marc GRANDY

PRÉSENTS : MM. GRANDY Marc - VILLOT Francis - ROUSSEL Marielle - ESCLASSE Christiane - CARRIÈRE Alain - DOREMUS Nicolas - MARTAUX Nelly - GRAULIÈRE Vinciane - CAFFARELLI Célia

ABSENTS : BIAUJAUD Virginie - JACQUELIN Yves - BONNÉ Franck

POUVOIRS : M. BONNEAU Didier a donné procuration à Mme Vinciane GRAULIERE

Ordres du jour :

- ✓ Vote Compte Financier Unique 2024 budget principal et budget annexe
- ✓ Affectation du résultat 2024 budget principal et budget annexe
- ✓ Recrutement agence postale : détermination durée du contrat
- ✓ Reversement frais achat terrain
- ✓ Classement partie chemin rural dans la voirie communale
- ✓ Fermeture déchetterie à la Lidoire
- ✓ Subventions aux associations 2025
- ✓ Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Madame Marielle ROUSSEL est nommée secrétaire de séance.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 30 janvier 2025

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Délibération n° 1 : Approbation CFU 2024 Budget principal et affectation du résultat

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique 2024 qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère générale	166 325.21	013	Atténuations de charges	481.00
012	Charges de personnel	345 668.46	70	Produits services domaines	31 502.26
014	Atténuation de charges	259.00	73	Impôts et taxes	104 713.15
042	Opérations d'ordre	15 300.98	731	Fiscalité locale	299 361.00
65	Autres charges de gestion	71 532.38	74	Dotations et participations	187 240.37
66	Charges financières	16 324.01	75	Autres produits gestion courante	45 334.66
68	Dotations aux provisions	45.37	76	Produits financier	2.60
TOTAL		615 455.41	TOTAL		668 635.04

Résultat de l'exercice : 53 179.63 €
 Résultat reporté : + 135 148.50 €
 Résultat cumulé : + **188 328.13 €**

INVESTISSEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	22 563.06	040	Opérations d'ordre	15 300.98
23	Immobilisations en cours	517 697.99	10	Dotations	94 435.56
16	Emprunts	66 420.17	16	Emprunts	240 371.47
			13	Subventions	86 821.44
TOTAL		606 681.22 €	TOTAL		436 929.45 €

Résultat de clôture : -169 751.77 €
 Résultat antérieur reporté : 129 818.98 €
 Reste à réaliser : - 11 401.37 €
 Résultat de clôture : - **51 334.16 €**

- Affecte les résultats de la manière suivante :
 - o La somme de **51 334.16 €** à l'article 1068 en Recettes d'investissement
 - o La somme de **136 993.97 €** à l'article R002 en RF - Excédent de fonctionnement

Délibération n° 2 : Approbation du CFU 2024 Multiple Rural Boulangerie et affectation du résultat

FONCTIONNEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère générale	212.32	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel		70	Produits services domaines	
014	Atténuation de charges		73	Impôts et taxes	
042	Opérations d'ordre		731	Fiscalité locale	
65	Autres charges de gestion	2.90	74	Dotations et participations	
66	Charges financières		75	Autres produits gestion courante	6 900.18
68	Dotations aux provisions		042	Opérations d'ordre	5 747.38
TOTAL		215.27 €	TOTAL		12 647.56 €

Résultat de l'exercice : 12 432.29 €
 Résultat reporté : + 28 113.73 €
 Résultat cumulé : + **40 546.02 €**

INVESTISSEMENT 2024					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	Montant	Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérations d'ordre	5 747.38	040	Opérations d'ordre	
TOTAL		5 747.38 €	TOTAL		0

Résultat de clôture : - 5747.38
 Résultat antérieur reporté : 17 024.99
 Résultat de clôture : **11 277.61 €**

- Affecte les résultats de la manière suivante :
 - o La somme de 40 546.02 € à l'article R002 en RF - Excédent de fonctionnement

Délibération n° 3 : Recrutement Agence Postale

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'à la suite des entretiens qui ont eu lieu le mardi 25 février dernier, la candidature de Mme ANGLEZI Rachel a été retenue pour pourvoir au remplacement de Corinne qui partira à la retraite au 01/04/2025.

Le contrat à durée déterminée sera conclu à compter du 17 mars 2025 pour une durée de deux ans. Le contrat est susceptible de renouvellement par reconduction expresse pour une durée maximum de 3 ans dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Délibération n° 4 : Reversement achat parcelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la vente du lot n° 3 à l'indivision ROCHE/SANZ ROMERO, il a été précisé dans l'acte de vente qu'il est implanté au niveau de l'entrée du chemin d'accès un poteau électrique empêchant le passage. A cet effet, il a été convenu entre les parties que la commune prendrait à sa charge le déplacement dudit poteau.

Au vu du montant exorbitant du devis pour la dépose de ce poteau, il a été convenu d'élargir le chemin d'accès de 12 m² et de vendre ce petit bout de parcelle à M. et Mme ROCHE/SANZ ROMERO moyennant le coût de 100 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- Vu l'intérêt général et l'engagement de la commune comme cité dans l'acte de vente lors de la vente du lot n° 3 à l'indivision ROCHE/SANZ ROMERO, de rembourser l'achat de cette vente à M. et Mme ROCHE/SANZ ROMERO, soit 100 € ainsi que les frais de notaire qui s'élèvent à 150 €.

Délibération n° 5 : Classement dans le domaine public d'une partie d'un chemin rural

Monsieur le Maire rappelle que les caractéristiques de certaines voies et chemins sont devenus, de par leur niveau d'entretien et d'utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique.

Il informe le conseil municipal qu'il serait juste de classer une partie du chemin rural « **Allée du Château** » au lieu-dit « **Fonbonne** », compte tenu du fait qu'il va desservir des nouvelles habitations.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide le classement dans la voirie communale de la dite voie,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire

- pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral
- pour signer tout document relatif au bornage et frais s'y afférents

Délibération n° 5 : Fermeture des déchetteries de Carsac de Gurson et de Beleymas

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier adressé par le Maire de Carsac de Gurson au sujet du projet de fermeture de la déchetterie de Carsac de Gurson décidé par le SMD3.

Dans ce courrier, il est rappelé également que la commune de Beleymas est susceptible de voir disparaître sa déchetterie.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

- Soutient la démarche initiée par la commune de Carsac de Gurson qui s'oppose à la fermeture de ces déchetteries,
- Autorise le Maire à signer le courrier préparé par la commune de Carsac et qui sera adressé au SMD3.

Délibération n° 5 : Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions allouées aux associations, qui ont formulé une demande de subvention pour l'année 2025.

ASSOCIATIONS	Montant alloué	Vote et observations
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	1 500 €	Pour 8. A noter M. Doremus et Mme GRAULIERE qui a procuration de M. BONNEAU n'ont pas pris part au vote
CLAUD DALEM	150 €	A l'unanimité
LES CHARRONS ST MARTINOIS	600 €	Pour 10. A noter Mme ESCLASSE n'a pas pris part au vote
COMITE DES FETES	600 €	Pour 9
COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500 €	A l'unanimité
LES P'TITS POTES	300 €	A l'unanimité
DANS L'HERM DU TEMPS	300 €	A l'unanimité
LM EVENT'S	300 €	A l'unanimité
FOYER 3 ^{ème} ÂGE Carsac/St Martin	0 €	A l'unanimité
ASSOCIATION DES LIÈVRES	300 €	A l'unanimité
COURSE CYCLISTE MENESPLET	300 €	A l'unanimité
LES AMIS DU CHATEAU DE GURSON ET DU PAYS DE MONTAIGNE	200 €	A l'unanimité

Fait et délibéré le 6 mars 2025 par les membres présents du conseil.